

Brexit : quelles conséquences démographiques ?

Selon le traité de Lisbonne¹, après le vote des citoyens britanniques du 23 juin 2016, favorable au départ du Royaume-Uni de l'Union européenne, les traités européens ne devraient plus s'appliquer outre-Manche en 2018. Quelles conséquences démographiques ce *Brexit* aurait-il pour l'Union européenne ?

par Gérard-François Dumont



Un peuplement devenu moindre qu'en 2004...

La première, évidente, tient à la diminution de la population de l'Union européenne. Cette dernière n'avait cessé d'augmenter au fil des sept élargissements qui se sont produits, non compris l'agrandissement de l'Allemagne, réunifiée en 1991. L'Union européenne à 28 dépassait depuis 2008 le chiffre symbolique d'un demi-milliard d'habitants ; ça ne sera plus le cas en 2018 après le retrait du Royaume-Uni et du fait qu'il n'y aura pas de nouvel élargissement d'ici à cette date, comme s'y est engagé le Président de la Commission européenne en 2015².

...et un poids démographique relatif en diminution

La population de l'Union européenne tombera probablement à un nombre d'habitants inférieur à ce qu'il était en 2004, lors du cinquième élargissement à dix nouveaux pays³. Avec probablement 443 millions d'habitants en 2018, contre 510 en 2016, l'Union européenne, considérée comme un ensemble uni, resterait au troisième rang mondial après les deux milliardaires en population, la Chine et l'Inde, et devant les États-Unis, aux environs de 325 millions.

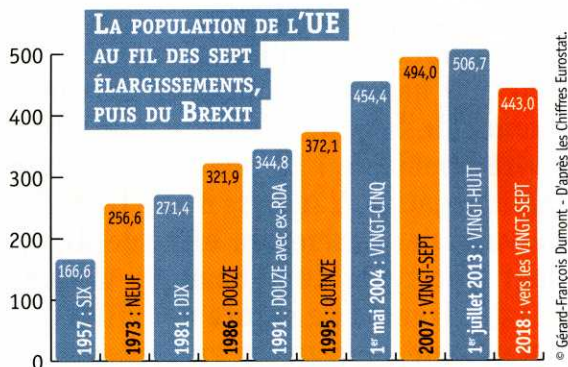
En 2015, l'UE à 28 représente 6,9 % de la population du monde. En 2018, l'UE à 27 pourrait n'en représenter que 5,9 % sous le double effet du retrait du Royaume-Uni et du moindre accroissement démographique de l'UE à 27.

Plus de décès que de naissances

En effet, le retrait du Royaume-Uni accentuerait « l'hiver démographique » de l'UE, c'est-à-dire une situation où la fécondité est nettement et durablement inférieure au seuil de remplacement des générations. Alors que la fécondité de l'UE devrait être de 2,1 enfants par femme pour que cent femmes de la génération actuelle soient suivies, une trentaine d'années plus tard, par le même effectif de femmes, elle n'est que de 1,58 enfant par femme⁴, donc inférieure

d'un quart. Or, l'indice de fécondité du Royaume-Uni⁵ est de 1,81, donc supérieur à la moyenne de l'UE à 28, tout comme son taux de natalité.

Quant au taux de mortalité, il devrait légèrement augmenter car celui du Royaume-Uni est un peu inférieur à la moyenne des 28. En conséquence, l'accroissement démographique naturel de l'UE, déjà devenu négatif pour la première fois en 2015⁶, soit avec plus de décès que de naissances, le sera davantage.



Une attractivité migratoire amoindrie

Concernant les évolutions migratoires, le Royaume-Uni fait partie, au moins depuis le cinquième élargissement, des pays de l'UE à 28 ayant un taux d'accroissement migratoire nettement positif, contrairement aux 10 pays de l'UE à taux négatif (Espagne, Grèce, Irlande, Roumanie...). Si les dynamiques migratoires restent les mêmes, le taux d'accroissement migratoire de l'UE à 27 devrait être moindre que celui de l'UE à 28. En revanche, les migrations intra-européennes pourraient se trouver modifiées en fonction de l'évolution des politiques migratoires sur la circulation des personnes et des travailleurs entre le Royaume-Uni et l'UE à 27, de l'attractivité du Royaume-Uni et de l'évolution du cours de change entre la livre sterling et l'euro. S'il y avait une diminution des migrations des pays d'Europe orientale, et notamment de la Pologne, vers le Royaume-Uni, cela serait l'inverse de la situation des années postérieures au cinquième élargissement, pendant lesquelles seul le Royaume-Uni, avec l'Irlande et la Suède, était ouvert à ces migrations. En effet, les autres pays avaient décidé de ne pas accepter la libre circulation des travailleurs des dix nouveaux entrants pendant une période qui s'est étalée, au maximum, et selon les règles prévues, sur sept ans⁸.

Au total, l'UE à 27 sans le Royaume-Uni pourrait être plus faible démographiquement : moins peuplée, avec un excédent accru des décès sur les naissances et un taux d'accroissement migratoire amoindri. ☹

“
L'UE sans le Royaume-Uni pourrait être plus faible démographiquement : moins peuplée, avec un excédent des décès sur les naissances et un taux d'accroissement migratoire amoindri.
”

1. « Tout État membre peut décider, conformément à ses règles constitutionnelles, de se retirer de l'Union. [...] Les traités cessent d'être applicables à l'État concerné à partir de la date d'entrée en vigueur de l'accord de retrait ou, à défaut, deux ans après la notification [du retrait]. » (Article 50 du traité sur l'Union européenne).

2. En écrivant : « Il n'y aura pas de nouvel élargissement dans les cinq prochaines années », communication de la Commission européenne, « Programme de travail de la Commission pour l'année 2015 », 16 décembre 2014.

3. Dumont, Gérard-François, « Le cinquième élargissement démographique de l'Union européenne », *Population & Avenir*, n° 661, janvier-février 2003.

4. Chiffre Eurostat.

5. Cf. également : Zouari, Ilyes, « France - Royaume-Uni : un match démographique très disputé », *Population & Avenir*, n° 717, mars-avril 2014.

6. Un taux d'accroissement naturel de -0,3 pour mille habitants en 2015, résultat de 5,091 millions de naissances et de 5,226 millions de décès (chiffres Eurostat 134/2016).

7. Sardon, Jean-Paul, « La population des continents et des pays », *Population & Avenir*, n° 725, novembre-décembre 2015.

8. Dumont, Gérard-François, Verluise, Pierre, *Géopolitique de l'Europe*, Paris, Armand Colin - Sedes, 2014.